



L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FESSELIER Christophe.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Christophe FESSELIER, Marie-Noëlle GEORGEAULT, Mickaël LERÉTRIF, Jocelyne GAUTIER, Joël DÉSILLES, Marylène MÉRET, Franck ROUXEL, Vincent DÉSILLE, Samuel GARDAN, Nicolas ROCHER, Virginie BASSET, Laura FAUVEL-LARCHER

Absents Excusés : Patrice LEQUEUX qui a donné pouvoir à Jocelyne GAUTIER, Patricia RONDEAU, Marie MARTIN qui a donné pouvoir à Marie-Noëlle GEORGEAULT ;

Absent :

M. Nicolas ROCHER a été nommé secrétaire de séance.

**ETUDE THERMIQUE PREALABLE A LA RENOVATION DES LOGEMENTS 12 RUE DES VALLONS –
DEMANDE DE SUBVENTION A VITRE COMMUNAUTE**

2026-07-03

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 ;

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029 de Vitré Communauté, et notamment son Action n°6 visant à accompagner la rénovation et l'amélioration du parc locatif communal et des CCAS ;

Vu la délibération de Vitré Communauté en date du 19 décembre 2025 précisant les modalités de financement des études et travaux éligibles ;

Considérant la nécessité de rénover les 3 logements situés 12, rue des Vallons à Saint Aubin des Landes afin d'améliorer leur performance énergétique et leur adaptation aux besoins des occupants, conformément aux objectifs du PLH ;

Considérant que cette rénovation nécessite au préalable la réalisation d'une étude thermique pour identifier les travaux prioritaires et optimiser les coûts ;

Considérant que Vitré Communauté propose un dispositif de subvention pour les études thermiques préalables à la rénovation des logements du parc locatif communal ou des CCAS ;

Après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de Vitré Communauté pour financer une étude thermique préalable à la rénovation des 3 logements situés 12 rue des Vallons dans le cadre de l'Action n°6 du PLH 2024-2029. L'étude est réalisée par Gremmsol Ingénierie de Janzé pour un coût total de 1 410 € HT.**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au dépôt du dossier de demande de subvention.**

Secrétaire de séance,

Nicolas ROCHER

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe FESSELIER

